

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 850

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« scolaire »

insérer les mots :

« , par le biais d'une dotation horaire spécifique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le déclassement de la France en termes d'apprentissage à l'école est latent :

- En 2019, pour le classement PISA, qui contrôle notamment la compréhension à l'écrit et le niveau en mathématique, la France est arrivée à la 23^e place, notamment derrière le Canada, l'Irlande, la Pologne, la Suède, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique.
- En 2019, le classement TIMSS (consacré aux mathématiques et aux sciences) a placé la France sous la moyenne internationale des pays participants de l'UE et de l'OCDE.
- En 2016, le classement PIRLS (évaluation de la lecture) situait la France en deçà de la moyenne européenne et de l'OCDE.

Et les confinements successifs ont pénalisé les élèves. En juin 2020, à la suite du premier confinement, un retard scolaire de six mois était constaté sur les élèves.

Pour toutes ces raisons, il est primordial que le système éducatif français se concentre sur des acquis essentiels : la lecture, l'écriture et les sciences. Il en va de l'avenir de notre pays.

Ajoutons que cette éducation « à l'environnement » est déjà dispensée dans des enseignements des sciences et vie de la terre. Si cet enseignement n'est pas suffisant, il convient d'enrichir les programmes déjà existants par le biais de dotations horaires supplémentaires mais pas au détriment des savoirs de base.